

DOMMARTIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPALES
N°60-2026**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX

Le 2 JUIN A VINGT HEURE TRENTE MINUTES

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence d'Alain THIVILLIER, Maire.

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : Mercredi 27 mai 2026

Affichage Mairie : Mercredi 27 mai 2026

PRESENTS : M. THIVILLIER Alain, Mme LAVET Catherine, M. BERRAT Jean-Louis, M. EVAUX Denis, Mme HANRIOT Isabelle, M. DREVET Jean-Nicolas, Mme TOURNIER Béatrice, M. DE LA TEYSSONNIERE Hervé, Mme EYRIGNOUX Rachel, M. ROUX Jérémy, Mme CHAUVIN Anouchka, Mme MOURETIN Ségolène, M. TISSIER Franck, Mme WAJS Marianne, M. PERRIER Guy, Mme LEMOUZY Marie, M. CHARRON Mathieu, Mme PALARD Blanche, M. MARCELINO Patrice, Mme FONTANEL Claire, M. ESNAULT Paul.

ABSENTS EXCUSES : M. CHARVIN Patrick donne pouvoir à M. EVAUX Denis, Mme ROSAT Aurélie donne pouvoir à Mme LAVET Catherine

Secrétaire de séance : Catherine LAVET

Objet : Désignation de référents « rivière », PCS et sentinelles Vigie-crues Azergues :

Rapporteur : Alain THIVILLIER

Vu le courrier en date du 21 avril 2026 du Président du syndicat de l'Azergues (SMBVA), M. Christian GALLET, demandant la désignation de référents « rivière », PCS et sentinelles Vigie-crues Azergues,

Considérant la nécessité de bénéficier pour le syndicat d'interlocuteurs, au sein des municipalités, qui constitueront un relai d'information pour les questions intéressant les cours d'eau, les milieux aquatiques, la gestion de la ressource en eau et la prévention du risque inondation sur le territoire communal,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de désigner :

- M. Hervé de La TEYSSONNIERE en tant que référent « rivière », qui sera le contact direct du syndicat pour tous les dossiers concernant les cours d'eau et milieux aquatique de la commune ;
- Mme Emmanuelle BELLOTTO en tant que référente « PCS », qui sera en charge de la mise à jour régulière du Plan communal de sauvegarde ;
- MM. Jean-Louis BERRAT, Hervé de La TEYSSONNIERE et Pascal MORET en tant que sentinelles du réseau « Vigie crue Azergues », qui est un dispositif d'alerte solidaire aux crues, composé d'élus et/ou de riverains volontaires chargés de surveiller la montée des cours d'eaux en temps de crue

Le Conseil municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- DE DESIGNER :

- M. Hervé de La TEYSSONNIERE en tant que référent « rivière », qui sera le contact direct du syndicat pour tous les dossiers concernant les cours d'eau et milieux aquatique de la commune ;
- Mme Emmanuelle BELLOTTO en tant que référente « PCS », qui sera en charge de la mise à jour régulière du Plan communal de sauvegarde ;
- MM. Jean-Louis BERRAT, Hervé de La TEYSSONNIERE et Pascal MORET en tant que sentinelles du réseau « Vigie crue Azergues », qui est un dispositif d'alerte solidaire aux crues, composé d'élus et/ou de riverains volontaires chargés de surveiller la montée des cours d'eaux en temps de crue

- DIT que Monsieur le Maire est chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS, AN SUSDITS.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
TRANSMIS EN PREFECTURE POUR EXECUTION

La secrétaire de séance,
Catherine LAVET



Le Maire,
Alain THIVILLIER

